



Programme d'intégration de la génomique

Santé humaine

Appel de demandes

Février 2026

TABLE DES MATIÈRES

1. MISSION ET GÉNÉRALITÉ	3
2. LE PROGRAMME D'INTÉGRATION DE LA GÉNOMIQUE	4
2.1. Admissibilité	5
2.2. Équité, Diversité et Inclusion (EDI)	6
2.3. Fonds disponibles, cofinancement et durée	7
2.4. Cohortes et données génomiques disponibles pour la recherche en santé	7
3. SOUMISSION ET ÉVALUATION DES DEMANDES	8
3.1. Procédure de soumission des demandes au Programme IG	8
3.2. Coûts admissibles	9
3.3. Coûts non admissibles	10
3.4. Cofinancement	11
3.4.1. Sources de cofinancement admissibles	11
3.4.2. Sources de cofinancement non admissibles	12
4. ADMINISTRATION	12
4.1. Conditions de déblocage des fonds de Génome Québec	12
4.2. État de préparation du projet	13
4.3. Gestion du financement et reddition de comptes	13
5. PERSONNEL-RESSOURCE DE GÉNOME QUÉBEC	13
ANNEXE A – Critères d'évaluation	14
ANNEXE B – Principes directeurs en matière d'équité, de diversité et d'inclusion	17

1. MISSION ET GÉNÉRALITÉ

Génome Québec a pour mission de catalyser le développement et l'excellence de la recherche en génomique, ainsi que son intégration et sa démocratisation. Afin de promouvoir la recherche d'excellence en génomique, Génome Québec soutient des projets innovants dans divers secteurs au Québec par des investissements visant à maximiser les retombées socioéconomiques et à positionner le Québec comme un leader en génomique.

La génomique constitue une technologie révolutionnaire, capable à la fois de transformer des vies et d'offrir des solutions à fort potentiel économique. Avec plus d'un milliard de dollars investis au cours des vingt-six dernières années par l'entremise de Génome Québec, le Québec s'est doté d'une masse critique d'expertises compétitives, lui permettant de faire de la génomique un vecteur de changement positif dans le domaine des sciences de la vie.

L'analyse de l'environnement international montre que de nombreux pays adoptent des stratégies nationales visant à intégrer la médecine génomique à leur système de santé. Cette approche transforme en profondeur le parcours de soins en permettant des diagnostics plus rapides et plus précis, des pronostics plus fiables, ainsi que des thérapies plus efficaces et personnalisées. La génomique représente ainsi un levier stratégique pour stimuler l'innovation en santé et améliorer la qualité de vie.

Pour les acteurs du secteur de la santé et les entreprises de biotechnologie, la génomique accélère le développement de nouveaux tests compagnons et la conception de thérapies plus ciblées, appuyées par une pharmacovigilance renforcée. Elle constitue un levier d'innovation scientifique et technologique, de valorisation industrielle et de croissance économique. Ses applications génèrent d'importantes économies pour le système de santé, notamment par la réduction des bilans inappropriés, imprécis et coûteux, la diminution des délais d'analyse, et la limitation de l'utilisation de médicaments inutiles.

2. LE PROGRAMME D'INTÉGRATION DE LA GÉNOMIQUE

Génome Québec s'engage à accompagner cette révolution en facilitant l'adoption de la génomique par les milieux utilisateurs grâce au **Programme d'intégration de la génomique** (Programme IG). Ce programme offre des subventions de 50 000 \$ à 200 000 \$ par projet, couvrant jusqu'à 50 % des coûts admissibles, et vise à soutenir des collaborations entre des équipes de recherche établies au Québec et des partenaires non académiques capables d'implanter ou de commercialiser les résultats de la recherche.

Les fonds alloués visent à établir une **preuve de concept** susceptible de faciliter l'obtention de financement subséquent. Ils peuvent également servir à intégrer les résultats de la **preuve de concept** par le partenaire non académique à la fin du projet. Les projets soutenus doivent être lié à la santé humaine et inclure un aspect des technologies **omiques**, telles que l'exploitation des données génomiques par l'intelligence artificielle, le génie génétique, la biologie synthétique, le développement de nouvelles technologies, la validation de cibles thérapeutiques ou biomarqueurs identifiés grâce à aux sciences omiques, entre autres.

Les grands objectifs du programme sont :

- Développer des technologies omiques appliquées;
- Encourager et faciliter les collaborations entre les milieux preneurs et le milieu académique dans la recherche appliquée;
- Stimuler l'augmentation des activités de recherche et développement au Québec;
- Préparer et former la relève scientifique pour répondre aux besoins en ressources humaines des milieux académiques, industriels, gouvernementaux, cliniques et financiers;
- Favoriser l'emploi et la croissance économique au Québec en créant des postes attrayants et stimulants pour les chercheuses et chercheurs formés dans nos institutions académiques;
- Améliorer la communication entre la haute direction des entreprises privées et le milieu de recherche académique;
- Inciter à la mise en œuvre de programmes de recherche en sciences omiques au sein de jeunes entreprises, de centres de recherches académiques, de PME et de grandes entreprises;
- Encourager le transfert de technologie et de connaissances vers des applications pratiques ayant des impacts marqués sur la santé ;
- Promouvoir l'utilisation d'outils issus des technologies omiques par le système de santé québécois.

2.1. Admissibilité

Pour être admissible, un projet doit répondre aux critères suivants :

- i. Chaque équipe doit être comprendre au minimum deux partenaires aux rôles distincts :

- **Partenaire académique :**

Le partenaire académique doit être admissible à recevoir un financement de Génome Québec. La chercheuse principale ou le chercheur principal, affilié à un établissement de recherche public (université, collège ou autre établissement ayant un mandat explicite de recherche), assume la direction scientifique du projet et la gestion administrative et financière des fonds octroyés. Une chercheuse ou un chercheur ne peut soumettre qu'une seule demande par cycle du programme à titre de directrice ou directeur de projet.

- **Partenaire non académique :**

Le partenaire non académique est responsable de l'application les résultats issus du projet en vue d'une implantation ou d'une commercialisation. Ce partenaire doit être affilié à un organisme non académique, tel qu'une entreprise, un consortium industriel, un organisme à but non lucratif, un organisme voué aux soins de santé, ou un ministère ou organisme gouvernemental.

Les organismes non académiques, incluant les fondations et les entreprises dont l'apport se limite à une contribution financière ou matérielle, ne sont pas admissibles à titre de partenaires non académiques. Ils peuvent toutefois fournir le cofinancement nécessaire à la réalisation du projet.

- ii. Le projet doit générer des retombées sociaux et/ou économiques au Québec, telles que la création d'emplois, la croissance économique, la réduction des coûts pour les institutions publiques, l'impact sur la société, l'amélioration de la qualité de vie et de la santé, etc.
- iii. Le projet doit être réalisé au Québec et répondre à un besoin clairement significatif identifié par le partenaire non académique.
- iv. Le projet doit être lié à la santé humaine et inclure un aspect relevant des sciences omiques ou multiomiques, ou permettant leur application. Le terme « omique » englobe diverses disciplines telles que la génomique, la protéomique, la transcriptomique, l'épigénomique, la nutrigénomique, la pharmacogénomique, la métabolomique, la métagénomique le génie génétique, la biologie de synthèse et la bio-informatique.
- v. Le partenaire non académique doit démontrer sa capacité à implanter ou commercialiser les résultats du projet dans le cadre de son modèle d'affaires. Cette

démonstration peut être appuyé par un plan d'implantation ou de commercialisation, incluant, le cas échéant :

- a. Un plan d'affaires;
 - b. Des revenus liés à l'utilisation, l'implantation ou la commercialisation de produits ou services similaires;
 - c. Un soutien démontré de la clientèle ou de partenaires utilisateurs potentiels;
 - d. Une participation à un programme d'incubation ou une formation en commercialisation des sciences de la vie;
 - e. Des initiatives de réglementation prévues ou envisageables ;
 - f. Toute autre information pertinente soutenant la capacité d'implantation ou de commercialisation.
- vi. Les fonds ne peuvent pas être utilisés pour des projets visant de nouvelles découvertes fondamentales. Ils doivent plutôt servir à établir une preuve de concept.
- vii. Pour des projets de commercialisation avec des entreprises, le niveau de maturité technologique (NMT) de l'innovation doit se situer entre 2 et 5 (voir le [guide NMT ici](#)).

2.2. Équité, Diversité et Inclusion (EDI)

Chez Génome Québec, nous reconnaissons que l'excellence de la recherche et la pertinence des solutions qui en résultent sont grandement renforcées par la collaboration entre des expertises et des perspectives diversifiées. La diversité des points de vue contribue à une meilleure prise en compte des aspects éthiques, sociaux et culturels des avancées en bio-innovation. Elle permet aussi d'intégrer les valeurs et les préoccupations des communautés concernées, favorisant une application plus responsable des technologies développées.

Cette opportunité de financement encourage les équipes à intégrer différentes voix et à appliquer les principes d'EDI pour renforcer l'impact du projet. Ces principes concernent tant les résultats attendus que les personnes impliquées et les bénéficiaires. Si l'EDI ne semble pas pertinent dans le cadre d'un projet, les équipes doivent en expliquer les raisons dans leur demande.

Les équipes sont invitées à consulter le plan stratégique en EDI des Fonds de recherche du Québec [FRQ](#), les lignes directrices du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada [CRSNG](#), les critères d'évaluation ([annexe A](#)), ainsi que les principes directeurs en matière d'EDI de Génome Québec ([annexe B](#)).

Nous invitons également les membres des équipes à visionner cette [capsule vidéo](#) qui propose des conseils pour réduire les préjugés.

2.3. Fonds disponibles, cofinancement et durée

Chaque équipe peut demander une subvention allant de **50 000 \$ à 200 000 \$ par projet**. Un cofinancement à hauteur d'au moins 1:1 doit être sécurisé, ce qui porte le budget total par projet entre 100 000 \$ à 400 000 \$ ou plus. Les sources de cofinancement peuvent provenir du partenaire non académique, académique, ou de toute source, à l'exception du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (voir [paragraphe 3.4.1](#)). Les contributions en nature (« in-kind ») sont admissibles à condition qu'elles soient réalisées au Québec. Les projets doivent avoir une durée comprise entre 6 et 24 mois.

Le financement accordé par Génome Québec est versé uniquement au partenaire académique et doit être utilisé uniquement pour les coûts directement liés à la réalisation des objectifs du projet, tels qu'approuvés par Génome Québec dans le budget, et engagés au Québec.

2.4. Cohortes et données génomiques disponibles pour la recherche en santé

CARTaGENE est accessible aux chercheuses et chercheurs du domaine de la santé des secteurs public et privé. Génome Québec invite la communauté à communiquer directement avec CARTaGENE (access@cartagene.qc.ca) si cela présente un intérêt et est applicable au projet de recherche proposé.

CARTaGENE est une plateforme publique regroupant une base de données et une banque d'échantillons biologiques issues d'une cohorte populationnelle du Québec de 43 000 participantes et participants âgés de 40 à 69 ans au moment du recrutement, suivis prospectivement (<https://cartagene.qc.ca/>). Le recrutement s'est déroulé en deux phases (A : 2009-2010 et B : 2013-2014).

Les données collectées comprennent des informations sur la santé, la nutrition, l'environnement et les habitudes de vie, ainsi que des mesures physiques. Des échantillons biologiques ont été prélevés pour générer des profils biochimiques et lipidiques, de même que **des données génomiques**, incluant le génotypage de l'ensemble de la cohorte et des données d'imputation, le séquençage du génome entier ($n = 2\,184$) et le séquençage de l'ARN ($n = 1\,000$), entre autres. Les données des participantes et participants sont également appariées à d'autres bases de données notamment généalogiques (BALSAC), environnementales (CANUE), et médico-administratives (MED-ÉCHO, Registre du cancer, Registre du cancer du sein, etc.), lesquelles sont mises à jour annuellement.

3. SOUMISSION ET ÉVALUATION DES DEMANDES

3.1. Procédure de soumission des demandes au Programme IG

Les membres des équipes, tant du côté académique que non académique, qui sont intéressés à soumettre une demande au Programme IG peuvent contacter Génome Québec (voir la [section 5](#) sur le personnel-ressource) pour toute question sur l'admissibilité ou à la préparation du budget.

Les demandes devront être soumises via le [portail d'application](#) de Génome Québec. Les équipes sont invitées à communiquer avec Génome Québec à l'adresse integration@genomequebec.com avant le **11 mai 2026 à midi (HE)** afin d'activer leur compte sur le portail d'application.

Tous les documents nécessaires à la préparation d'une demande sont disponibles en ligne sur le [site web](#) de Génome Québec. La date limite de soumission des demandes est le **11 mai 2026 à 23 h 59 (HE)**.

En cas d'une resoumission, les équipes peuvent soumettre leur projet une seule fois après la première évaluation. Les commentaires du comité d'évaluation doivent adressés dans la nouvelle version de la demande, et une section spécifique du formulaire est prévue pour y répondre.

Après la date limite de soumission, Génome Québec procédera à la vérification de l'admissibilité des demandes. Seules les demandes jugées admissibles seront évaluées par des experts scientifiques et un comité de pairs indépendant. Tous les experts ainsi que les membres du comité signeront un accord de confidentialité et seront tenus de déclarer tout conflit d'intérêts potentiel.

Le comité évaluera chaque demande selon les critères à l'[annexe A](#), puis formulera des recommandations à Génome Québec. À l'issue du processus décisionnel, les équipes recevront un avis de décision accompagné d'un résumé des points forts et faibles de leur demande.

Génome Québec se réserve le droit de modifier le processus d'évaluation si la complexité des demandes, le volume de demandes reçues, ou tout autre facteur le justifie. Toute modification sera rapidement communiquée aux équipes.

3.2. Coûts admissibles

Les coûts admissibles sont définis comme des dépenses raisonnables qui soutiennent directement les objectifs du projet approuvé par Génome Québec. Une description détaillée des coûts admissibles est présentée dans les *Lignes directrices sur le financement* de Génome Québec. Les principales catégories des coûts admissibles comprennent :

- **Salaires et avantages sociaux**
- **Consommables**
- **Services rendus par des tiers (sous-traitance) :**

Chaque service sous-traité doit être appuyé par une soumission du fournisseur de services, établie au nom d'un membre de l'équipe. Si un fournisseur hors Québec est envisagé, une justification doit être fournie, basée sur la disponibilité, la qualité, la rapidité ou le coût du service offert.

- **Frais généraux et d'administration :**

Ces frais ne doivent pas excéder 5 % des frais non administratifs du budget. Les coûts indirects de recherche, y compris les frais généraux institutionnels, ne sont pas admissibles.

- **Équipement :**

Dépenses liées à l'achat de petits équipements ou à la location d'équipements jusqu'à concurrence de 25 % du total des dépenses admissibles financées par Génome Québec. La valeur d'achat de chaque équipement doit être égale ou inférieure à 25 000 \$ avant les taxes. Une soumission établie au nom du partenaire académique doit être incluse dans la demande.

Les budgets ne doivent pas inclure des coûts déjà financés par d'autres sources, à moins que le financement ait été spécialement demandé pour appuyer ce projet et réponde à tous les autres critères d'admissibilité.

Les dépenses financées par Génome Québec et celles couvertes par un cofinancement admissible doivent être engagées après la date de l'avis d'octroi pour être considérées comme admissibles.

3.3. Coûts non admissibles

Les coûts non admissibles des projets financés par Génome Québec sont détaillés dans les *Lignes directrices sur le financement* de Génome Québec. Voici quelques exemples de coûts non admissibles pour Génome Québec :

- i. Le salaire (reconnaissance du personnel ou prime salariale) de la chercheuse principale ou du chercheur principal, des chercheuses ou chercheurs en codirection, et des membres de la haute direction de l'organisation non académique;
- ii. Les coûts indirects du projet, y compris les frais indirects de recherche (FIR) et les frais généraux institutionnels;
- iii. Les frais liés aux divertissements, à la représentation et à l'achat de cadeaux. Cela comprend, entre autres, les frais liés aux relations régulières avec des collègues de l'établissement et aux rencontres avec le personnel;
- iv. Les frais liés aux primes et à la reconnaissance du personnel;
- v. Les frais d'études, comme ceux liés à la préparation d'une thèse, les droits de scolarité et les frais de cours;
- vi. Les frais relatifs à la préparation du matériel d'enseignement;
- vii. Les frais de prestation de services de base, tels que le chauffage, l'éclairage, l'eau, l'air comprimé, l'eau distillée, les appareils de pression sous vide, les services d'entretien fournis à tous les laboratoires faisant partie d'une installation de recherche;
- viii. Les primes d'assurance pour les immeubles et l'appareillage;
- ix. Les dépenses engagées en vue d'assurer la conformité aux exigences en matière de règlementation, ce qui comprend l'examen éthique, les mesures de sécurité à prendre pour contrer les risques biologiques et la radioactivité, les évaluations environnementales ou les mesures prises pour respecter les règlements ou arrêtés provinciaux ou municipaux;
- x. Les frais de stationnement mensuels pour les véhicules, à moins que les travaux sur le terrain ne l'exigent expressément;
- xi. Les taxes de vente qui sont visées par [une exemption ou qui sont remboursables](#);
- xii. Les frais de déménagement d'un laboratoire;
- xiii. Les frais liés aux boissons alcoolisées;
- xiv. Les frais de constitution en personne morale et les frais juridiques liés à une nouvelle société ou une société dérivée.

3.4. Cofinancement

La demande doit inclure toute la documentation sur le cofinancement, lequel doit être au moins équivalent à la contribution de Génome Québec (ratio minimum de 1:1). Le cofinancement doit être engagé pendant le projet ou, au plus tôt, à compter de l'avis d'octroi afin d'être admissible. À titre indicatif, les documents suivants sont acceptés :

- i. Une confirmation écrite, telle qu'une lettre de la source de cofinancement, attestant de l'engagement à fournir les fonds.
- ii. En cas de cofinancement provenant d'un organisme de financement, une confirmation écrite de l'institution attestant la disponibilité des fonds et le montant alloué au projet, et le cas échéant, un avis d'octroi doit être fourni. La documentation doit montrer clairement que ce financement est destiné à couvrir des coûts admissibles inclus dans le budget du projet approuvé par Génome Québec.
- iii. Pour des contributions en nature : un raisonnement clair et un calcul précis de la façon dont la valeur a été déterminée, y compris des documents nécessaires pour attester la contribution (ex. : listes de prix, etc.). Toutes les contributions non financières doivent être vérifiables et auditables par des experts externes.

Tout le cofinancement doit être sécurisée au moment du dépôt de la demande pour que celle-ci soit jugé admissible à l'évaluation. Des documents relatifs à la viabilité financière et la capacité à fournir le cofinancement pourront être demandés.

3.4.1. Sources de cofinancement admissibles

Génome Québec peut accepter diverses sources de cofinancement, qu'elles soient québécoises, canadiennes ou étrangères, à condition que les dépenses soient engagées au Québec :

- i. Fonds institutionnels, sources détenues en fiducie, ou fondations;
- ii. Entreprises privées et consortiums industriels;
- iii. Ministères et organismes du gouvernement fédéral, y compris les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) et les programmes interconseils (p. ex., les réseaux de centres d'excellence et les chaires de recherche du Canada);
- iv. Ministères et organismes des gouvernements provinciaux et municipaux sont admissibles, à l'exception du [ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie](#) (MEIE);
- v. Firmes et grandes sociétés;

- vi. Organismes à but non lucratif;
- vii. Individus;
- viii. Fonds de capital de risque et autres fonds d'investissement;
- ix. Les contributions en espèces sont privilégiées pour le cofinancement. Toutefois, les contributions non financières, pour lesquelles une valeur monétaire peut leur être attribuée, peuvent être considérées comme cofinancement si :
 - a. La valeur peut en être raisonnablement déterminée et soutenue par de la documentation;
 - b. La valeur de cette contribution est fondée sur la juste valeur marchande d'un élément corporel et qu'elle est pleinement justifiée. Il pourrait s'agir par exemple d'un rabais de fournisseur. Cependant, les rabais institutionnels généralement offerts aux établissements hospitaliers ou aux établissements de recherche ne sont pas admissibles à titre de cofinancement.

3.4.2. Sources de cofinancement non admissibles

- i. La valeur d'une propriété intellectuelle (PI) déjà existante transférée à un projet n'est pas considérée comme un cofinancement admissible.
- ii. Un cofinancement qui n'est pas en lien avec la preuve de concept.
- iii. Un cofinancement provenant du [ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie](#) ou d'un organisme soutenu par ce ministère (CQDM, FRQ, CRIBIQ, MEDTEQ, etc.).

4. ADMINISTRATION

4.1. Conditions de déblocage des fonds de Génome Québec

L'octroi des fonds par Génome Québec doit respecter ses exigences minimales qui comprennent :

- i. La signature d'une entente entre Génome Québec et l'institution académique précisant les contributions, les conditions de financement, ainsi que les politiques de résiliation et financières.
- ii. L'approbation du budget et la mise à jour des objectifs et jalons selon les recommandations du comité de décision de Génome Québec.
- iii. La présentation des certifications nécessaires pour les projets impliquant des recherches sur des sujets humains, des cellules souches embryonnaires, des animaux, des dangers biologiques, des matériaux radioactifs ou ayant des impacts environnementaux.

4.2. État de préparation du projet

Les partenaires doivent démontrer qu'ils pourront remplir toutes les conditions pour recevoir les fonds de Génome Québec dans les deux mois suivant l'avis d'octroi (voir les conditions à la [sous-section 4.1](#)).

Génome Québec se réserve le droit de retirer son financement d'un projet approuvé si celui-ci n'est pas prêt à recevoir les fonds, ou si les accords signés mentionnés au paragraphe 4.1.i ne sont pas finalisés dans ce délai de deux mois.

4.3. Gestion du financement et reddition de comptes

Les fonds accordés par Génome Québec seront versés à l'organisme académique en deux étapes, une fois que toutes les conditions de la [sous-section 4.1](#) sont remplies.

- 90 % des fonds seront transférés à la suite des ententes signées; et,
- Les 10 % restants seront versés après la réception et approbation par Génome Québec des rapports finaux.

Afin de respecter les exigences d'évaluation, d'audit, de responsabilité et de reddition de comptes fixées par le [ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie](#), Génome Québec a mis en place des outils permettant d'évaluer régulièrement tous les projets financés. Dans le cadre de ce programme, ces outils incluent, entre autres :

- Une mise à jour et un rapport sur les métriques annuels; et,
- Un rapport final incluant :
 - o Un rapport financier final comparant les dépenses réelles aux dépenses prévues;
 - o Les preuves de cofinancement reçus;
 - o Un état des réalisations concrètes obtenues grâce au financement; et
 - o Un rapport final sur les métriques du projet.

Les chercheuses et les chercheurs sont tenus de participer à ce suivi en fournissant les données requises conformément aux exigences de Génome Québec.

5. PERSONNEL-RESSOURCE DE GÉNOME QUÉBEC

Arnaud Cheuk, Ph. D. (il/lui)

Gestionnaire de développement de partenariats, Affaires scientifiques

integration@genomequebec.com

ANNEXE A – Critères d'évaluation

Pour garantir l'atteinte des objectifs du programme, les demandes sont évaluées selon plusieurs critères, notamment : l'importance de l'innovation et de la technologie omique ou multiomique pour les partenaires non académiques, l'excellence scientifique, le potentiel du projet à obtenir un financement subséquent grâce à une preuve de concept, le potentiel d'utilisation, d'implantation ou de commercialisation, ainsi que l'impact socioéconomique au Québec. Les descriptions ci-dessous ne sont pas exhaustives.

A) Critères généraux d'admissibilité

- Le projet porte sur l'application de la génomique ou de domaines connexes (transcriptomique, protéomique, métabolomique, bio-informatique, génie génétique, biologie synthétique, etc.);
- Il présente un potentiel significatif sur la santé humaine et de générer des avantages sociaux et/ou économiques;
- Il implique au moins un partenaire non académique et un partenaire académique, avec une participation active des deux parties;
- Le projet est réalisé au Québec.

B) Besoin du partenaire non-académique

Le partenaire non académique décrit les points suivants :

- Pertinence, clarté et importance du besoin identifié par le partenaire non académique au regard de ses activités ou des opérations.
- Présentation des utilisateurs finaux ou de la clientèle visée, et adéquation avec le besoin exprimé.
- Potentiel du marché visé et opportunités économiques, industrielles ou sociétales.
- Valeur ajoutée et caractère innovant de la solution omique proposée, en comparaison avec les solutions existantes.

C) Description du projet

- L'excellence scientifique du projet, notamment la capacité à établir une preuve de concept grâce à l'utilisation d'une approche omique ou multiomique dans le contexte ciblé.
- La faisabilité des étapes clés, incluant le respect du calendrier, des objectifs et du but du projet.
- La qualité de l'environnement scientifique où la recherche sera menée.

D) Stratégies vers l'implantation ou la commercialisation

- Pertinence et justification de la preuve de concept.
- Impact de la preuve de concept pour le partenaire non académique.
- Progression de la maturité de l'innovation grâce au projet.
- Stratégies post-projet vers la commercialisation ou l'implantation.
- Perspective de financement additionnel pour les prochaines étapes.

E) Plan d'implantation ou de commercialisation du partenaire non académique

Le partenaire non académique décrit les points suivants :

- Proposition de valeur de l'innovation.
- Analyse des risques liés à l'implantation ou à la commercialisation et proposition de stratégies d'atténuation.

Dans un objectif d'implantation :

- Faisabilité du plan d'implantation.
- Réalisme de l'échéancier d'implantation.

Dans un objectif de commercialisation :

- Qualité et crédibilité de la stratégie d'affaires.
- Capacité du partenaire à commercialiser l'innovation.

F) Retombées sociales et économiques au Québec

- Impacts attendus sont quantifiés et réalistes.
- Retombées économiques : création de valeur pour le partenaire non académique et le secteur visé, créations d'emplois, potentiel de nouveaux marchés, amélioration de la compétitivité.
- Retombées sociétales : contribution à la santé de la population, meilleure qualité de vie, rapidité et précision des diagnostics, efficacité des soins.

G) Gestion du projet et expertise de l'équipe

- Pertinence et expérience des membres de l'équipe, notamment leur formation et leurs réalisations récentes.
- Contributions passées en recherche participative, publique et privée.

H) Équité, diversité et inclusion (EDI)

- Prise en compte des besoins et expériences de divers groupes bénéficiaires.
- Capacité à garantir la pertinence des résultats à travers différentes populations.

- Actions prévues pour favoriser l'application des résultats dans la communauté.
- Stratégies de diffusion claire et adaptée aux groupes ciblés et à la population en général.
- Engagement des communautés autochtones (le cas échéant).

I) Critères financiers

1. Contrôle financier et budgétaire :

- a. Conformité des coûts aux définitions des [coûts admissibles](#).
- b. Correspondance entre les coûts budgétés et les activités prévues.
- c. L'évaluation des contributions en nature semble raisonnable.
- d. Budget proposé raisonnable et justifié.

2. Cofinancement :

- a. Plan de cofinancement conforme [aux lignes directrices](#).
- b. Documentation à l'appui (lettres d'engagement, devis, confirmations de subventions).
- c. Cohérence entre le cofinancement proposé et les objectifs du projet.

ANNEXE B – Principes directeurs en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

Génome Québec encourage l'intégration de l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) dans ses projets financés. Il est entendu que la qualité de la recherche et des solutions proposées bénéficie de différentes perspectives et expertises. Ainsi, les projets devront intégrer des principes d'EDI, favoriser un environnement de recherche inclusif, diversifier les équipes, prendre en compte les personnes concernées par la recherche, et rendre les résultats accessibles.

Les principes d'EDI sont transversaux et devraient être reflétés dans l'ensemble de la demande et intégrés dès la conception de votre projet. Nous avons identifié cinq domaines et des questions pour vous orienter dans l'intégration des considérations d'EDI et la conception d'actions concrètes pour votre projet de recherche. Certaines catégories peuvent ne pas être pertinentes pour votre projet.

1) Engagement avec les communautés

Impliquer activement des partenaires non académiques peut accélérer l'acceptation des solutions et avoir un impact significatif sur la communauté. Voici quelques points importants à considérer :

- a. Engagez et consultez les partenaires utilisateurs ou utilisatrices et les parties prenantes
 - i. Ont-ils contribué à définir les questions ou les objectifs de recherche?
 - ii. La diversité des partenaires est-elle adéquate?
 - iii. Comment seront-ils impliqués tout au long du projet?
- b. Assurez-vous de la pertinence
 - i. Les questions et les solutions de recherche répondent-elles aux besoins des partenaires?
 - ii. Le projet est-il soutenu par la communauté?
 - iii. La technologie développée est-elle utile et pratique pour les partenaires?
- c. Favorisez l'inclusion
 - i. Comment allez-vous inclure la diversité dans les consultations (sondages, rencontres, tables rondes, ateliers, etc.)?
 - ii. Prévoyez-vous de consulter des groupes marginalisés?
- d. Partagez les résultats
 - i. Les stratégies de diffusion sont-elles adaptées aux partenaires et communautés?
 - ii. Les participants auront-ils accès aux résultats et seront-ils informés?

2) Composition de l'équipe et environnement

Construire une équipe de recherche solide est crucial pour la réussite du projet. Outre les compétences et l'expertise, les considérations liées à l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) peuvent contribuer à former et maintenir une équipe performante et diversifiée. Voici quelques points à prendre en compte :

- a. Créer une équipe diversifiée et un environnement inclusif :
 - i. Il n'est pas recommandé d'inclure des statistiques sur la diversité de votre équipe, cela pourrait être perçu comme du « tokénisme » de groupes sous-représentés.
 - ii. Ne pas être dissuadé par le recrutement international en raison des procédures d'immigration.
- b. Adopter les meilleures pratiques en matière de recrutement et de gestion des ressources humaines :
 - i. Formation sur les biais inconscients (voir [Biais inconscients et recrutement](#)).
 - ii. Suivre les politiques de gestion de ressources humaines de l'institution et les principes de l'EDI pour la sélection (critères, affichages, comité de sélection diversifié, candidatures diversifiées, etc.).
 - iii. Établir des lignes directrices pour la gestion des conflits.
- c. Soutenir les chercheuses ou chercheurs en début de carrière, les partenaires utilisateurs, les étudiants et étudiantes :
 - i. Fournir un mentorat adapté à chaque groupe.
 - ii. Utiliser les programmes spécifiques de l'institution pour les étudiants et étudiantes.
 - iii. Encourager la reconnaissance et [l'excellence inclusive](#) par le biais de bourses, de compétition, etc.
- d. Clarifier les rôles et les responsabilités :
 - i. Responsabilité de la conception du projet.
 - ii. Exécution et l'analyse des activités de recherche.
 - iii. Diffusion des résultats.
 - iv. Interaction avec les parties prenantes.
- e. Former l'équipe sur l'EDI:
 - i. Formation sur l'EDI pour toute votre équipe (ressources de votre institution, [Charte Dimensions](#), ateliers, consultants, etc.).
 - ii. Assurer l'équité dans les opportunités de formation au sein de l'équipe.

3) Les obstacles et les avantages

Cette section se concentre sur le plan expérimental du projet et pourrait contribuer à affiner la partie sur les aspects éthiques, environnementaux, économiques, légaux et sociaux de la génomique (GE³LS) de votre demande. L'objectif est d'accroître les chances de succès de votre projet. Voici quelques points à considérer :

- a. Limiter les conséquences involontaires de l'innovation.
- b. S'attaquer aux [obstacles systémiques](#) (politiques, procédures, pratiques) et proposer des actions concrètes pour les atténuer.

- c. Proposer des stratégies d'atténuation des risques :
 - i. Identifier les obstacles au changement de pratique et leur traitement.
 - ii. Gérer les retards affectant le plan et l'équipe de recherche.
- d. Intégrer des éléments de l'EDI dans le plan de recherche est essentiel pour une mise en œuvre réussie. Cela peut inclure, entre autres :
 - i. Développer une stratégie pour mobiliser divers utilisateurs, utilisatrices et parties prenantes.
 - ii. Collecter des données sociales ou démographiques et analyser leur désagrégation selon les principaux facteurs d'identité.
 - iii. Pour la recherche impliquant des animaux ou des organismes vivants mâles ou femelles, noter l'analyse désagrégée par sexe.
 - iv. Sélectionner avec soin les méthodologies de recherche (méthodes participatives, stratégies d'échantillonnage, profils des participants et participantes, consultations, cocréation des outils de collection, etc.).

4) L'accessibilité

Assurer que votre équipe de recherche prospère et contribue efficacement à vos objectifs en créant un environnement favorable. Voici comment :

- a. Pour garantir [un environnement sûr, inclusif et sans obstacle](#), mettre en place des mesures telles que des aménagements logistiques, financiers, techniques, linguistiques, culturels, physiques, et des solutions pour l'équilibre travail-famille. La responsabilité de ce soutien incombera à une équipe dédiée.
- b. Gérer les politiques de congé parental et autres congés ainsi que les mesures de conciliation travail-famille ou études-famille de manière transparente et équitable.
- c. Faciliter l'accessibilité et le partage des données de recherche au sein de l'équipe, même en cas de décentralisation ou de collaboration en réseau, et résoudre tout obstacle au partage des données.
- d. Veiller à l'accessibilité non seulement dans les laboratoires, mais aussi sur le terrain, lors de déplacements et avec les partenaires non académiques ou les parties prenantes.
- e. Les résultats du projet seront présentés de manière accessible à un large public, y compris à ceux qui ne sont pas experts dans le domaine de recherche.

5) La recherche avec les communautés autochtones

Si vous prévoyez de mener des recherches avec des communautés autochtones, il est crucial de comprendre et respecter les protocoles de collaboration appropriés. Voici quelques points à considérer :

- a. Les [principes de cocréation](#) : engagez-vous avec les communautés autochtones et identifiez leurs besoins pour cocréer des objectifs de recherche.
- b. Respectez les [principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession des Premières Nations \(PCAP\)](#).
- c. Assurez-vous que vos actions sont alignées avec les [principes de réconciliation](#) du gouvernement canadien ou autres [recommandations similaires](#).

- d. Consultez [l'Énoncé de politique des trois conseils](#)(chapitre 9) impliquant les Premières Nations, les Inuits ou les Métis du Canada.
- e. Suivez le [Protocole de recherche des Premières Nations au Québec et au Labrador](#);
- f. Choisissez les méthodes appropriées pour diffuser les résultats tant au sein qu'à l'extérieur de la communauté.
- g. Respectez les principes de propriété intellectuelle des communautés autochtones et trouvez un accord mutuel sur les méthodes à utiliser.
- h. Tenez compte des [principes de décolonisation](#) tout au long du processus de recherche.

Autres références

- Baker Jocelyn et Vasseur Liette « [Inclusion, diversité, équité et accessibilité \(IDÉA\) — Pratiques exemplaires à l'intention des chercheurs](#) », Commission canadienne pour l'UNESCO, Ottawa, Canada, août 2021.
- Chaire pour les femmes en sciences et en génie au Québec - [Outils pour l'ÉDI en recherche](#).
- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador, UQAT, UQO, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones — [Boîte à outils des principes de la recherche en contexte autochtone](#).
- Réseau québécois pour l'équité, la diversité et l'inclusion (RQÉDI) — [Ressources](#). Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada — « [Guide du CRSNG pour la prise en compte des considérations en matière d'équité, de diversité et d'inclusion dans la recherche](#) ».



630, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST, BUREAU 2660
MONTRÉAL (QUÉBEC) H3B 1S6

www.genomequebec.com